

LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

des alternants



“L’**APPRENTISSAGE** est la voie royale et s’il y a **MOBILITÉ**,
c’est la voix de l’excellence”

Jean Arthuis, ancien ministre et député européen.

» La mobilité des alternants, c'est quoi ?

La **mobilité internationale** est une période durant laquelle un alternant (en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation) est en formation et/ou en entreprise **à l'étranger** (Union Européenne et hors UE).

Elle repose sur une **convention établie** entre l'employeur, l'alternant, le GRETA-CFA Lorraine Centre et l'organisme/entreprise d'accueil à l'étranger.

» Quels sont les avantages de la mobilité ?

Pour l'alternant, c'est avant tout une opportunité de :

Découvrir une autre culture et une autre façon de travailler

D'enrichir ses pratiques et techniques professionnelles

De développer ses compétences linguistiques et culturelles

Pour l'employeur, c'est un projet d'entreprise qui permet de :

S'ouvrir au marché européen ou international

Rendre plus attractive son entreprise et mettre en valeur son savoir faire

Mieux intégrer les alternants en développant leurs compétences

» Quelles sont les aides ?

Différentes **aides à la mobilité** peuvent être sollicitées pour financer la période de mobilité : OPCO, Dispositif ESCALE Grand Est, ...

» Un projet ? Une question ?

N'hésitez pas à prendre contact avec notre référente mobilité !

Référente mobilité

Stéphanie AIZIER

mobilite-glc@ac-nancy-metz.fr